

## CARNET | ANNONCES LÉGALES

TAIN-L'HERMITAGE/TOURNON-SUR-RHÔNE Nécrologie

## Jean-Louis Macron



Au cœur de la cérémonie religieuse à l'église Saint-Julien de Tournon-sur-Rhône. Photo Le DL/Vves GIRAL

Lundi 14 décembre, a débuté à l'église Saint-Julien de Tournon-sur-Rhône, la cérémonie religieuse des funérailles de Jean-Louis Macron, né en 1941 en Algérie et décédé il y a quelques jours à la suite d'une longue maladie à l'âge de 79 ans.

Il y a 55 ans, dans cette même église Saint-Julien de Tournon-sur-Rhône, Jean-Louis Macron et Nicole Cheval se sont unis par le mariage. Le couple donnera naissance à trois enfants, Philippe (décédé à l'âge de 7 ans), Yvan et Thierry.

Jean-Louis Macron exercera la profession de grutier. C'était un passionné de boule lyonnaise, de pétanque et de jardinage.

Jean-Louis Macron était l'un des piliers du bureau du comité local de Tain-l'Hermitage de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca). Pendant plus de 25 ans, Jean-Louis Macron a assuré avec dévouement plusieurs postes au sein du bureau du comité précité : responsable du juridique et social de 1992 jusqu'à son décès ; responsable des veuves

de 2004 à 2007 ; vice-président du comité de 2014 jusqu'à son décès.

« Jean-Louis Macron a su entretenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Afrique du Nord, afin de permettre par une action concertée, d'assurer la sauvegarde des droits matériels et moraux des adhérents et d'œuvrer en faveur de la paix et transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire », ont souligné les membres du bureau de la Fnaca de Tain-l'Hermitage.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

## Les timbres fiscaux disponibles sur internet

On peut désormais acheter son timbre fiscal électronique depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Le déploiement du timbre électronique s'inscrit dans le cadre du processus engagé en vue de généraliser la dématérialisation des timbres fiscaux exigibles par les usagers pour leurs démarches administratives.

## ■ Une démarche innovante, en complément des buralistes

L'achat en ligne du timbre fiscal pour les titres de séjour constitue un nouveau service numérique offert à l'usager. Cette démarche est accessible sur le site [timbres.im-pots.gouv.fr](https://www.timbres.im-pots.gouv.fr). Les usagers peuvent procéder à l'achat sécurisé de leur timbre fiscal par internet au moyen d'une carte

bancaire selon le montant qui leur aura été notifié par l'administration. Les usagers qui ne peuvent ou ne veulent faire leur achat de timbres fiscaux sur internet pourront toujours se rendre chez un buraliste agréé. Cette démarche innovante, en phase avec les attentes du public, répond à un objectif de simplification et de modernisation des procédures pour les usagers.



## Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20 000 appels d'offres en cours
- 100 % gratuit
- Alertes par email

**Euro Légales**

Publiez vos marchés publics  
• [ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](mailto:ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

Publiez vos formalités  
• [ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com](mailto:ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com)

CONTACTS  
DRÔME  
ARDECHE

04 75 79 78 56  
04 75 72 77 53

LDLegaes26@ledauphine.com  
LDLegaes07@ledauphine.com

**le dauphiné libéré**

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les porteurs des annonces judiciaires et légales sont régis par l'article du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/line colonne pour 2020.

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés

## MAISONS OPTIMA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/11/2020 A ROSIERES, il a été constitué une Société SARL présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** MAISONS OPTIMA. **Objet social :** MACONNERIE GENERALE. **Siège social :** 160, Route de Chapias / Rosières. **Capital social :** 600 €, 100 Parts de 6 €, 50 Parts de 6 €= 300€, 50 Parts de 6 €= 300€. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **Associé :** M.GOGERCIN OZGUR, demeurant à ROSIERES. **Gérance :** Mme DILEKCI DEMET, demeurant à BESSEGES est désigné(e) en qualité de Gérant(e) pour une durée de 99 ans. Immatriculation en cours au RCS de AUBENAS.

Pour avis, La Gérance.

232285400

## Dissolutions

## GITES DE ROQUEBEL

SARL au capital de 84000.0€. **Siège social :** roquebel 26310 Recoubreau-jansac. 498741099 RCS ROMANS. Le 1/1/2020, décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN-BAPTISTE DUCATEZ, 1 rue Racine 69740 Genas, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de ROMANS.

229737500

## Changements de dirigeants



**AMPLITUDE SURGICAL**  
Société Anonyme  
Au capital de 478 048,41 euros  
Siège social : 11, cours  
Jacques Offenbach  
26000 Valence  
533 149 688 RCS Romans

Le CA du 10 novembre 2020 a :  
- Coopté Monsieur Stefano DRAGO, demeurant 100, rue du Bac 75007 Paris en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand PIVIN, démissionnaire ;  
- Nommé Madame Charlotte PENNEC, demeurant 13, rue du Maine - 75014 Paris en qualité d'Administrateur en remplacement de la société APAX PARTNERS, démissionnaire ;  
- Nommé Monsieur Stefano DRAGO, demeurant 100, rue du Bac - 75007 Paris en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Olivier JALLABERT, démissionnaire ;  
- Confirmé Monsieur Olivier JALLABERT en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Conseil d'Administration

234046400

## Convocations

## MCPHY ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration  
Au capital de 3.338.316 euros  
Siège social : 1115, route de Saint-Thomas  
26190 La Motte-Fanjas  
502 205 917 R.C.S. Romans  
(la "Société")

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société McPhy Energy sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à huis clos le 7 janvier 2021 à 10 h au siège de la Société, sis 1115, route de Saint-Thomas - 26190 La Motte-Fanjas, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant ("Assemblée Générale") :

**Avertissement :** En raison de la crise sanitaire et compte tenu des mesures administratives actuellement en vigueur interdisant les rassemblements de personnes, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 dont la durée d'application a été prolongée par le décret n°2020-925 du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 19 novembre 2020, de tenir l'assemblée générale à huis clos, c'est-à-dire hors la présence (physique ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle) des actionnaires et autres participants (tels que les commissaires aux comptes ou les instances représentatives du personnel) et ce sous réserve de confirmation de la prorogation des mesures réglementaires actuellement en vigueur par les autorités gouvernementales ou de la mise en oeuvre de mesures d'effet similaire.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote et à privilégier lorsque cela est possible les moyens de télécommunication électronique ("Assemblée Générale").

Il est rappelé que, les actionnaires peuvent poser des questions écrites dans les conditions décrites ci-après. L'assemblée se tenant à huis clos, aucune résolution nouvelle ni projet d'amendement ne pourront être inscrits à l'ordre du jour en séance.

**Les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux ou réglementaires. Ainsi, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société à l'adresse suivante :** <https://mcpHY.com/fr/investisseurs/information-financiere/information-financiereassemblee-generale/>

## ORDRE DU JOUR

1. Nomination de Chart Industries, Inc, représentée par Madame Jillian Evanko en qualité d'administratrice de la Société ;  
2. Nomination de Technip Energies B.V, représentée par Monsieur Jean-Marc Aubry, en qualité d'administrateur de la Société ;  
3. Autorisation et délégation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions - Fixation des modalités conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; et 4. Pouvoirs pour les formalités.

**Avertissement :** En raison de la situation sanitaire, les modalités de participation à l'Assemblée Générale pourront être modifiées pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, notamment dans le cadre de la publication de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Les actionnaires sont invités à privilégier lorsque cela est possible les moyens de télécommunication électronique.

**A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale**  
Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président. Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce,

seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui auront justifié de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités, qui tiennent les comptes de titres au porteur, qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Direction Administrative et Financière de la Société, 1115, route de Saint-Thomas - 26190 La Motte-Fanjas, par la production d'une attestation de participation ou l'annexe au formulaire unique de vote à distance ou par procuration.

**B) Mode de participation à l'Assemblée Générale**  
Le huis clos étant à ce jour envisagé pour la tenue de l'Assemblée Générale (sauf mesure gouvernementale contraire), les actionnaires pourront voter sur les résolutions exclusivement via un formulaire de vote par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale. En conséquence, il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission.

Le formulaire de vote par correspondance ou le pouvoir donné au Président de l'assemblée générale devra être envoyé complété et signé :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [emilie.maschio@mcphy.com](mailto:emilie.maschio@mcphy.com), jusqu'au dimanche 3 janvier 2021 à 23h59, qui est la voie privilégiée dans ce contexte ;  
- soit par voie postale à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services - C.T.O. Assemblées Générales - 9 rue du Débarcadère - Les Grands Moulins de Pantin - 93761 Pantin Cedex - France jusqu'au 6 janvier 2021 à 15h00.

Concernant l'actionnaire au porteur, le pouvoir ou le formulaire de vote par correspondance devra être accompagné de l'attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

L'actionnaire au nominatif recevra le formulaire de vote dans sa convocation individuelle. L'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres un formulaire de vote par correspondance.

Ce formulaire de vote par correspondance est également disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://mcpHY.com/fr/investisseurs/information-financiere/information-financiereassemblee-generale/>

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, ou avec indication d'un mandataire autre que le Président de l'assemblée, le Président de l'assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

**C) Questions écrites**  
Conformément à l'article R.225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut adresser des questions écrites à compter de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au bulletin des annonces légales obligatoires en date du 27 novembre 2020.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, ces questions pourront être adressées au Président du Conseil d'administration par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : [emilie.maschio@mcphy.com](mailto:emilie.maschio@mcphy.com), qui est la voie privilégiée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 31 décembre 2020). Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet <https://mcpHY.com/fr/investisseurs/information-financiere/information-financiereassemblee-generale/>.

**D) Droit de communication des actionnaires**  
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles, au siège social de la Société dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://mcpHY.com/fr/investisseurs/information-financiere/information-financiereassemblee-generale/> à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

230560200

## AVIS

## Avis administratifs



## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Projet de Schéma Régional des Carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

En application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'Environnement, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes procédera à une concertation préalable du public pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières, selon la déclaration d'intention publiée sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La concertation préalable du public aura lieu du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus.

Durant cette période, le public pourra consulter sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique "Consultation du public" <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/> les projets de :  
- Dispositions prévoyant les conditions générales d'implantation des carrières ;  
- Gisements d'intérêt national et régional ;  
- Objectifs, orientations et mesures associées au scénario privilégié à ce stade ;  
- Modalités de suivi et d'évaluation du schéma.

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions par voie électronique directement sur ce site internet.

230196200



## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Projet de Schéma Régional des Carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

En application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'Environnement, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes procédera à une concertation préalable du public pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières, selon la déclaration d'intention publiée sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La concertation préalable du public aura lieu du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus.

Durant cette période, le public pourra consulter sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique "Consultation du public" <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/> les projets de :  
- Dispositions prévoyant les conditions générales d'implantation des carrières ;  
- Gisements d'intérêt national et régional ;  
- Objectifs, orientations et mesures associées au scénario privilégié à ce stade ;  
- Modalités de suivi et d'évaluation du schéma.

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions par voie électronique directement sur ce site internet.

230196200

## Avis divers

## Changement de nom patronymique

## DEMANDE CHANGEMENT DE NOM

M Raphaël MOREAUD, né le 08/08/1990 à OULLINS - Rhône, demeurant 1 impasse Patrice Merle 07350 CRUAS, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DUBOST.

Pour avis

234110000